

ABANCOURT info

Bulletin octobre 2024



SOMMAIRE

- Edito
- Echos du conseil
- Les travaux
- Infos pratiques
- Infos communales
- le SNU l'exemple de Clara
- L'école
- Les associations

Edito du Maire

Un engagement constant pour les abancourtois

En ce mois d'octobre et après la fabuleuse aventure des jeux olympiques et paralympiques de Paris, j'ai le plaisir de vous retrouver pour cette nouvelle rentrée.

La saison « estivale » qui s'est achevée a été, pour ce qui nous concerne, *sans excès de températures*, à l'inverse des années précédentes. Si vous avez l'impression d'un été raté, nos météorologues vous diront qu'il ne s'agit que d'une impression, et ce début d'automne ne renverse pas la tendance. Un point positif cependant ; nous n'avons pas connu de catastrophes !

Nouvelle rentrée donc et rentrée scolaire d'abord, pour laquelle les agents communaux, du syndicat scolaire ainsi que les élus, ont œuvrés pour que la rentrée se déroule dans les meilleures conditions pour les enfants et les enseignants.

C'est une nouvelle année d'engagement des équipes pédagogiques auprès de tous nos petits abancourtois et blargeois. Je veux les remercier chaleureusement pour leur investissement et leur dévouement.

L'été a été aussi synonyme de travaux dans nos espaces publics. D'abord pour maintenir la qualité du cadre de vie et la propreté du village, mais aussi dans les bâtiments communaux, même si nous n'avons pas pu réaliser ce que nous avons prévu en raison de l'octroi tardif des subventions, autant de l'Etat que du Conseil départemental, les entreprises, compte tenu de leur agenda, ne pouvant répondre dans des délais trop courts. A l'école en particulier, les travaux se feront sur d'autres créneaux de vacances scolaires.

L'été a été aussi synonyme d'animations proposées par nos associations, Comité des Fêtes, Comité des Cheveux Blancs et la Bibliothèque municipale, je n'oublie pas l'association des parents d'élèves qui a relevé avec brio le défi de la kermesse scolaire. Nous vous en parlons dans ce bulletin. Je remercie sincèrement ces associations et leurs bénévoles qui contribuent à faire d'Abancourt un village sympathique et accueillant.

Malgré les incertitudes institutionnelles et politiques actuelles, et le spectacle affligeant de nos représentants élus, députés, sénateurs, notre commune comme toutes les autres, demeure un espace de stabilité assurant le bon fonctionnement des services publics de proximité, essentiels aux habitantes et habitants. Les élus locaux jouent un rôle central dans la stabilité de notre République et assurent des fonctions primordiales pour assurer la continuité de l'action publique.

Restent encore les incivilités du quotidien qui nous exaspèrent (dégradations volontaires de biens publics, dépôts sauvages, voisins indécents, peur sur les routes...). C'est une minorité certes, mais qui nuit au cadre de vie de toute une population. **Ensemble, nous devons poursuivre nos efforts et montrer l'exemple !**

Bien cordialement.

Votre maire : Jean Louis DOR

Retrouvez toutes les actualités de la commune sur la page Facebook *Commune de Abancourt*



Conseil municipal

CM du 12 janvier 2024

Après la réunion de la commission travaux et dans le cadre de la préparation du budget 2024, il a été décidé de retenir les travaux suivants, qui ne pourraient être entrepris que si les subventions demandées étaient accordées.

Mise aux normes thermiques et électriques de la partie ancienne de l'école d'Abancourt :
montant des travaux : 71 691,97 € HT. (Subventions demandées DETR - 40% et Conseil départemental 40% - financement propre de la commune : 14 338,39 € HT).

Mise aux normes thermiques et électriques de la mairie :
montant des travaux : 11 281 € HT (subventions demandées DETR 40%, conseil départemental 40% - financement propre de la commune : 2256,20 € HT).

CM du 7 mars 2024

- La convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au profit du SIRS a été reconduite pour une durée de 3 ans.
- Convention de partenariat et de gestion des accueils collectifs de mineurs de la Picardie verte pour la période 2023 - 2027. Cette convention précise que les gestionnaires s'engagent à accueillir les enfants des communes sous condition qu'elles signent cette convention. Ces accueils périscolaires et extra scolaires concernent les quatre centres sociaux ruraux de la Picardie verte : Grandvilliers, Marseille-en-beauvaisis, Songeons et Moliens. Le maire a été autorisé à signer cette convention.
- Tarifs des locations de la salle des fêtes et de la salle des associations, ainsi que les modalités de réservation. Après débat, le CM a délibéré et décidé à l'unanimité des voix :
Pour la salle des fêtes : d'augmenter le prix du KWh facturé et d'augmenter les tarifs de location (vaisselle incluse), à savoir : prix du KWh : 0,25 € (électricité et chauffage), pièce de vaisselle cassée : 2 €.
Location : Pour les habitants de la commune : 1 journée 180 €, 2 journées 250 €, réunion 50 €. Pour les habitants hors commune : 1 journée 230 €, 2 journées 320 €, réunion 50 €.

Pour la salle des associations : cette salle est réservée à titre gratuit aux associations abancourtoises. Pour les réunions d'autres entités associatives ou privées, ainsi qu'aux particuliers de la commune qui souhaitent bénéficier d'une salle pour une réunion de famille, le prix de la location le week-end ou à la journée en semaine reste fixé à 50 €, auquel s'ajoutera le coût de la consommation électrique à raison de 0,25 € le KWh. Cette salle est limitée à 30 personnes.

- Tarifs des concessions au cimetière : Les tarifs des concessions au cimetière n'ont pas évolués depuis 2013. La démarche qui est entreprise pour la reprise des concessions abandonnées va engendrer des coûts non négligeables, même si ces travaux seront réalisés sur plusieurs années. Après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de modifier les tarifs : Concession cinquantenaire (2m x 1m)..... 350 € Concession trentenaire300 €

De modifier les tarifs des caves-urnes : concession cinquantenaire (0,80m x 0,80m).... 300 €
Concession trentenaire250 €

- **Vote des subventions communales** : Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité des voix d'accorder les subventions suivantes aux associations suivantes :

Comité des Cheveux blancs..... 700 €

Association Calvaires du Beauvaisis.. 20 €

Comité des Fêtes d'Abancourt....1 500 €

Association Papiers Crayons Ciseaux ..350 €

Protection Civile, antenne de Formerie150 €

- Vote du compte financier unique 2023.

Le compte financier unique (CFU), a été voté conformément aux règles en vigueur, c'est-à-dire qu'au moment du vote, le maire s'est retiré et la présidence du conseil a été assurée par madame Nicole LEFEVRE, désignée. Il a été présenté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Prévision budgétaire totale	311939,64 €	357188,00 €	669127,64 €
Recettes réalisées	110723,82 €	435332,67 €	546056,49 €
Restes à réaliser	12000,00 €	0,00 €	12000,00 €
Autorisation budgétaire totale	377997,64 €	599423,20 €	977420,84 €
Dépenses réalisées	359976,01 €	361820,53 €	721796,54 €
Restes à réaliser	13185,05 €	0,00 €	13185,05 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-249252,19 €	73512,14 €	-175740,05 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)	66058,08 €	242235,20 €	308293,28 €
Excédent/déficit (+/-)	-183194,11 €	315747,34 €	132553,23 €
Restes à réaliser	-1185,05 €	0,00 €	-1185,05 €
Excédent/déficit (+/-)	-184379,16 €	315747,34 €	131368,18 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le CFU 2023 à l'unanimité des voix.

- Vote des taux d'imposition 2024 des taxes directes locales.

Les taux des taxes directes locales ont été reconduits pour l'année 2024 à l'unanimité des voix.

- Vote du budget 2024.

Le maire précise lors des débats que les dépenses des mises aux normes électriques et énergétiques ont été calculées au plus juste, avec un report pour l'école d'Hennicourt, les entreprises ne pouvant modifier leurs calendriers. Cette année il n'y aura pas de gravillonnage pour l'entretien des voiries, des travaux de « rebouchage » seront effectués en régie. La hausse de la participation des communes au fonctionnement du SIRS est dû à une hausse importante des frais de personnel (heures supplémentaires pour la garderie et remplacement du personnel en arrêt maladie). L'engagement des élus est de ne faire que des dépenses raisonnées.

Investissement.	Dépenses.....377434,39 € (dont 13185,05 € de RAR)
	Recettes.....377434,39 € (dont 12000 € due RAR)
Fonctionnement.	Dépenses..... 506662,56 €
	Recettes..... 506662,56 €

Le conseil municipal adopte le budget 2024 à l'unanimité des voix.

demande de subvention de l'Association de parents d'élèves LAMAM'S HB.

Le maire rappelle que s'est constituée une association par les parents d'élèves du regroupement pédagogique d'Abancourt/Blargies. Cette association se propose de mener des actions d'animation (kermesse, ventes diverses...) en vue de récolter des fonds pour les actions scolaires.

Une subvention de 350 € lui est accordée par le conseil municipal à l'unanimité des voix.

Travaux

Isolation des combles, dépose du chauffage au fuel et mises aux normes électriques de la mairie.

Cette année, et compte tenu de l'importance des travaux qui nous ont tenus sur le pont SNCF en 2023 et ce début 2024, le conseil municipal avait retenu deux dossiers : le premier concerne la mairie et la mise aux normes thermique et électrique ainsi que la dépose du chauffage au fuel dans les locaux où cela n'avait pas encore été fait. Trois entreprises ont oeuvré sur ce chantier, l'entreprise DACHEUX, VACOSSIN et SALMON.



Mise aux normes thermique et électrique de la partie ancienne de l'école d'Abancourt/Hennicourt, et isolation du bâtiment par l'extérieur.

Ce dossier a également fait l'objet d'une demande de subventions de l'Etat et du Conseil départemental. Ces subventions ont été obtenues, mais un peu tardivement, aussi, les entreprises sollicitées ayant leurs agendas bouclés n'ont pu réaliser ces travaux pendant les vacances scolaires. Ils seront réalisés en 2025 et termineront ainsi les travaux du groupe scolaire.

Travaux d'entretien de la voirie (en régie) et entretien des espaces verts.

La voirie nécessite chaque année des reprises dues aux dégâts résultants des intempéries et de la circulation. La voirie constitue désormais le premier poste de dépenses du budget de la commune, aussi le conseil municipal a un regard plus économe de ces deniers et cette année, nous n'avons pas fait de gravillonnage mais nous avons mobilisé, avec nos agents municipaux, quelques rares volontaires et réalisé en régie ces travaux de rebouchant ou de remise en forme des bordures.



L'entretien des espaces verts de la commune reste la tâche la plus chronophage des agents communaux.

Les contraintes imposées par l'utilisation interdite de produits phytosanitaires, nous imposent ce travail manuel. Nous avons la chance d'avoir une équipe motivée, rigoureuse et laborieuse et c'est une grande satisfaction d'avoir des retours très positifs des habitants qui apprécient de vivre dans un village au cadre de vie si agréable.

La vie municipale

Elagage des arbres et des haies

Chaque année à cette même époque, cette « *piqûre de rappel* » est nécessaire. **Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.** Cela est nécessaire afin de ne pas gêner le passage des piétons et de ne pas constituer un danger en cachant par exemple les panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection ou un virage. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (électriques, téléphoniques ou éclairage public). Si le propriétaire n'est pas en règle, sa responsabilité peut être engagée si un accident survient.



Attention à la présence de frelons asiatiques!



Actifs d'avril à novembre, les frelons asiatiques construisent leur nid la plupart du temps en hauteur, mais il peut en exister dans les haies.

Le frelon asiatique mesure environ 3 cm et est plus petit et plus foncé que le frelon européen.

Ils peuvent se montrer agressifs. Leur piquêre est plus douloureuse que celle d'une guêpe. Les personnes allergiques

doivent se montrer prudentes.

La destruction des nids doit être confiée à des professionnels formés et équipés, comme ce fut le cas pour celui observé sur la maison de l'ancienne garde barrière en bordure de voies ferrées.

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, veuillez contacter la mairie au 0344042174.

Soyez vigilants!

Quelques conseils pour prévenir les infestations de rats

Il arrive que des habitants nous alertent sur la présence de rats observée à proximité de leur habitation.

La gestion des populations de rats est un enjeu de santé publique car les rongeurs sont vecteurs de nombreuses maladies et souillent les denrées alimentaires. Ils occasionnent aussi des dégâts sur le bâti et les installations électriques.

Ses besoins essentiels sont : l'eau, la nourriture, un lieu de nidification (terriers, canalisations..)

La lutte consiste à supprimer l'un de ces facteurs (privation de nourriture, eau, prévention contre l'intrusion).

- éviter l'accès aux déchets
- ne pas jeter d'ordures au sol
- les ordures ménagères doivent être enfermées dans des sacs et jetées dans des poubelles avec couvercle fermé
- Ne pas laisser traîner de la nourriture, des gamelles pleines (pour les animaux domestiques, en particulier des chats) ou graines d'oiseaux à l'extérieur,
- veiller aussi à mettre en place des obstacles pour éviter les intrusions

Le Règlement Sanitaire Départemental imposent aux maires pour ce qui concerne les édifices publics et aux propriétaires d'immeubles de prendre toutes les mesures pour éviter l'introduction de rongeurs et tenir en bon état d'entretien les locaux (local poubelles, logement des animaux domestiques), faire évacuer tous les dépôts de détritux et déchets. Ces précautions doivent s'accompagner de mesures de destruction de ces rongeurs.



Recensement militaire

Vous venez de fêter vos 16 ans? Faites vous recenser !



Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple). Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée Défense et Citoyenneté. Par la suite vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement.

Rendez vous en mairie, muni(e) de votre carte d'identité et du livret de famille des parents.

Important ! Rénovation de L'habitat : toujours autant de démarchage, et de fraude

En 2022, est survenue l'interdiction du démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique. Au vu des témoignages reçus par les élus, par l'ADIL de l'Oise, force est de constater que cette interdiction n'a pas freiné les appels commerciaux.

1° Aucun démarchage de cette nature n'est validé par les puissances publiques; un seul réflexe : raccrochez avec toute la correction possible et rapidement.

2° Si le démarchage sur la voie publique ne peut être interdit, la mairie n'autorise en aucun cas les démarcheurs à pénétrer chez les gens. C'est un abus de confiance et potentiellement une violation de domicile.

3° Si on vous présente un devis mirifique en vous demandant de signer immédiatement, ce n'est pas une offre sérieuse. Aucune entreprise recommandable n'est capable d'intervenir pour des travaux lourds en moins d'une semaine. Les travaux à un euro, c'est suspect.

4° Si le devis se présente sous forme de photocopiés de plusieurs couleurs, c'est suspect. Il comporte une clause pour l'engagement d'un crédit à taux élevé, et ne permet pas de détailler les travaux de façon règlementaire et personnalisée : c'est insuffisant.

5° Quel que soit le devis présenté il ne faut jamais signer le devis avant d'avoir déposé soi-même la demande de subvention, c'est un motif de refus de l'aide

Quelle que soit votre question sur ce type de démarchage, ayez le réflexe ADIL (Agence départementale d'information sur le logement de l'Oise)

03.44.48.61.30 - site internet : www.adil60.org ou contactez la mairie.



Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, les Espaces France services ont été créés. Ce service, pour la Picardie Verte se trouve au Centre social rural de Grandvilliers. Ce guichet regroupe plusieurs administrations pour simplifier le quotidien des usagers, vous y disposez d'outils numériques (11 ordinateurs en accès libre, équipés Visio).

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : tout près de chez nous!

Centre social rural du Canton de Grandvilliers
32, rue Frédéric Petit
60210 - Grandvilliers
03.44.46.75.41
efs@csrgrandvilliers.fr

L'Espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires et vous accompagne dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel (prise de rendez-vous conseillée).

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Initiation à l'engagement : L'exemple de Clara

Le service national universel (SNU)

Le SNU est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, visant à les impliquer pleinement dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain.

Le SNU est une démarche individuelle qui s'effectue sur la base du volontariat.

C'est dans cette démarche que s'est engagée Clara LEFEVRE, une jeune fille d'Abancourt et elle a bien voulu nous raconter son expérience qui peut intéresser nombre de jeunes, encore faut-il qu'ils soient informés de cette démarche citoyenne.

Clara : Je suis scolarisée dans un lycée professionnel où j'effectue des études de l'optique, voie professionnelle que j'ai choisie.

JLD : comment t'est venue cette idée de t'engager dans le SNU?

Clara : Depuis la rentrée 2023, le nouveau label « classes engagées » donne aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience du SNU, le lycée que je fréquente a obtenu ce label et je me suis engagée à suivre dans un premier temps le séjour de cohésion.

Le SNU comprend 3 phases :

- Le séjour de cohésion : un séjour de deux semaines obligatoire destiné aux 15-17 ans dont la finalité est de transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour est aussi l'occasion de bilans individuels (c'est la phase qu'a suivie Clara).
- La mission d'intérêt général
- L'engagement volontaire



JLD : comment s'est déroulé ton séjour?

Clara : Le séjour de cohésion dure 12 jours. Chaque journée a un programme bien défini. Elle commence par le lever des couleurs, pendant lequel on lève le drapeau français et on chante l'hymne national, la Marseillaise. Ensuite on participe à diverses activités : ateliers sur la protection de la biodiversité, visite du patrimoine naturel ou culturel, journée défense et mémoire, PSC1, découverte de sports innovants, ateliers et simulation de débats sur des

enjeux de société (égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations, prévention des violences, lutte contre le harcèlement, etc.

JLD : Comment se termine ce séjour ?

Clara : En fin de séjour est organisé un rallye de synthèse qui permet de revoir les connaissances et les compétences acquises au long du séjour. Puis c'est la cérémonie de clôture en présence de quelques autorités locales, qui nous félicitent du chemin accompli, et nous encouragent à poursuivre notre parcours SNU.

Comme Clara, de nombreux jeunes font l'expérience du SNU avant de poursuivre avec une mission de Service Civique.

Son expérience illustre la parfaite complémentarité entre le SNU et le Service Civique mais aussi la liberté des jeunes dans leur choix d'engagement. Chaque jeune peut trouver l'engagement qui lui convient!



PSC
1



Prévention de la
drogue et l'alcool

Clara a trouvé le sien, elle a vécu une expérience exceptionnelle, riche en apprentissages et en rencontres. Nul doute que ce séjour lui a permis de développer de nouvelles compétences mais aussi de renforcer son esprit critique. Bravo et félicitations Clara!

Rétro sur la vie de la commune... En bref

Le 16 mars 2024, dans le cadre de l'opération Hauts de France propres, c'est dans une ambiance conviviale et citoyenne que des volontaires se sont réunis pour procéder au ramassage de déchets sur la commune... et la récolte fut abondante! Un moment sympathique autour d'un verre clôturait cette matinée.



Le 23 avril 2024, l'association Papiers-Crayons-Ciseaux organisait un atelier « chocolat » auquel notre boulangère Mme OMER a bien voulu prêter son concours. Merci à elle. Dans le cadre des animations également une journée autour du miel était organisée avec le concours de Dominique GREBENT, apiculteur confirmé! Merci à lui aussi



La cérémonie du 8 mai célébrait cette année les 79 ans de la Victoire. C'est pour saluer ceux qui ont combattu qu'un hommage leur a été rendu par une superbe exposition, à l'issue de la cérémonie



Le Comité des fêtes a animé ces mois de juillet et Août en organisant avec une participation remarquable, une marche de 9 km avec un repas partagé et le 10 août, le tournoi de pétanque qui a réuni plus de 50 équipes et les volontaires se sont mobilisés pour les nourrir! La brocante traditionnelle du 21 juillet a été également un succès sous le soleil chaque fois, il faut s'en réjouir.

Le 6 juillet, le Théâtre de l'Orage avait lancé une « invitation à jouer ensemble ». C'est dans le cadre de l'éducation populaire au théâtre que le Théâtre de l'Orage propose aux habitantes et habitants de participer. Le jour J, texte à la main (ou pas) les amateurs montent sur scène et se prennent au jeu. 3 habitants y avaient répondu, Véronique, Elisabeth et Franck. Une expérience qu'ils ne sont pas prêts d'oublier ! Puis le Théâtre de l'Orage a présenté sa pièce « les Amants » d'Octave Mirbeau. Une seule ombre au tableau, le peu de participation.

Notre école : une rentrée réussie... et un départ à la retraite

Après la pause estivale, nos petits écoliers ont repris le chemin de l'école. Pas de changement significatif ni pour eux, ni pour les enseignantes qui retrouvent leur poste. Des effectifs toutefois qui nous inquiètent puisqu'on enregistre depuis quelques années une baisse des effectifs régulière : 98 élèves dont 42 en maternelle et 56 en élémentaire. Pour mémoire en 2022 nous avions 111 élèves scolarisés et en 2023, 102 seulement !

La cantine et la garderie ne posent à ce jour aucun problème. Un changement toutefois en ce qui concerne le personnel; notre cantinière Elisabeth ROUGEAUX a fait valoir ses droits à la retraite après 24 années au service des enfants (voir ci-dessous).

Vendredi 18 octobre, les enseignantes et les collègues d'Elisabeth ont tenu à lui témoigner leur amitié par une petite soirée à laquelle les élus du SIRS se sont joints. Le maire et président du SIRS a souligné dans un discours le parcours, le métier et les qualités de cette professionnelle. *« Tu as voué une bonne partie de ta vie au métier qui te convenait le mieux, avec comme buts la cuisine et les enfants. Ça n'a pas été un long fleuve tranquille! les conditions de travail hier comme aujourd'hui ne sont pas toujours faciles, la chaleur de la cuisine, les règles sanitaires qui changent très souvent, le bruit des fours, le brouhaha d'une cantine animée et vivante, avoir l'autorité juste et nécessaire pour faire respecter les règles de vie pendant le déjeuner etc, etc. Heureusement pour mettre un peu de fantaisie il y a les évènements de l'année et ils sont nombreux*



Les enseignantes comme les personnels périscolaires sont les gardiennes de la santé des enfants. La semaine du goût s'est terminée le 18 oct, par une compote de pommes réalisée avec les pommes de notre verger

Les enseignantes et les personnels du SIRS ont entourés Elisabeth pour son départ, dans une atmosphère festive mais empreinte d'émotion.

: la semaine du goût qui se termine, Noël et le décor festif de la fin de l'année, Pâques et ses chocolats, Halloween et j'en passe. De cette carrière bien remplie et entourée de bambins, tu dois garder de très beaux souvenirs...;

Merci Elisabeth pour tous ces moments partagés et pour avoir été une agence de qualité, une cantinière à la conscience professionnelle exemplaire, au savoir faire important qui a toujours fait preuve d'une disponibilité sans faille..... »



Priscilla FOULONGNE succède à Elisabeth et elle a pris ses fonctions le 1er octobre 2024. Elle a l'entière confiance de tous.

Le coin des associations

Association de parents d'élèves LAMAM'S HB

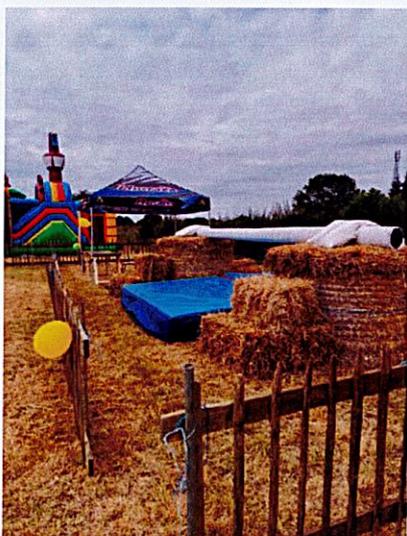
L'association de parents d'élèves s'est créée en début 2024 pour prendre le relais, entre autres, des enseignants, personnels périscolaires et volontaires sur qui reposait la charge importante que constitue la kermesse scolaire. Quelques parents ont relevé le gant et décidé de prendre en mains l'organisation d'une telle manifestation, mais aussi de contribuer à la recherche de moyens financiers pour permettre aux écoles d'Abancourt et Blargies d'améliorer les moyens et activités qu'elles jugent utile de mener.

Cet engagement n'était certes pas évident à mener, mais aujourd'hui la mission est remplie et elle a été relevée de façon magistrale.

Merci et félicitations à madame Laurie JANICOT et son équipe, ainsi qu'à tous les parents d'élèves volontaires qui se mobilisent pour faire avancer notre école et contribuer au bonheur de nos écoliers.



L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 11 octobre 2024



Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a été particulièrement actif pendant les mois d'été et le sera encore sur cette fin d'année. (Voir la rubrique Rétro en bref). Les occasions de se réunir n'ont pas manqué et l'ambiance y a toujours été conviviale et sympathique (marches, repas partagés, pétanque etc..)

La brocante a connu un grand succès avec plus de 55 exposants, comme la soirée dansante du 5 octobre qui a enregistré une participation (plus de 150 invités) qui nous a rappelé les soirées d'antan!

L'arbre de Noël des enfants de la commune aura lieu le samedi 14 décembre et se prépare activement.



Toute l'équipe réunie autour de la présidente avant la soirée dansante

Le Comité des Cheveux Blancs

Le comité des cheveux Blancs poursuit ses activités au profit de nos aînés, en particulier les après-midi récréatives qui se veulent un lieu d'échanges et de jeux.

Le Président Lucien MILLE-MATHIAS déplore toutefois la moindre fréquentation de ces réunions.



La bibliothèque municipale

La bibliothèque poursuit ses activités et les usagers toujours plus nombreux saluent l'accueil qui leur est réservé et la qualité de l'offre de livres. Notre bibliothécaire, Véronique BOITEL déploie un dynamisme tout particulier également auprès des enfants pour leur faire aimer la lecture, par le livre mais aussi de façon plus ludique en organisant des activités d'éveil à la culture.

Infos pratiques

Ouverture du secrétariat de mairie au public

- mardi de 16h à 17h 30
- mercredi de 10h à 12h
- jeudi de 16h à 17h 30

Permanence téléphonique en journée : 03 44 04 21 74

Email : mairie@abancourt.fr



Permanences maire ou adjoints :

- mardi de 17h 30 à 19h 00
- samedi de 10h à 11 h

Le maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat

Numéros d'urgence

Gendarmerie. 17 ou 03 44 04 50 17. Samu. 15. Sapeurs-pompiers 18 ou 112 (portable)

Services publics

Communauté de communes de la Picardie Verte. 03 44 04 53 90
EDF-GDF. 08 10 33 30 60. CPAM. 08 20 90 41 12
Trésor Public 03 44 46 17 72 Service des Eaux. 03 44 04 20 44
Assistante sociale 03 44 10 80 00